



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

*Seine-Maritime*

Présidence  
DM/CP/ND 161-16  
Mandature 2010 – 2015  
Bureau 2010-2015/2016/47

<p align="center"><b>EXTRAIT DE PROCES-VERBAL N° 2010-2015/2016-47 BUREAU DU 16 JUIN 2016</b></p>
---

Sur convocation de Monsieur MOULARD, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres du bureau se sont réunis le mercredi 16 juin 2016 à 15h00 au siège de la CMA 76, 135 Boulevard de l'Europe à Rouen.

Sont présents :

- M. MOULARD – Président
- M. MOLLIEN – 1<sup>er</sup> Vice-Président
- M. DORE – 2<sup>ème</sup> Vice-Président
- M. HUBERT – 3<sup>ème</sup> Vice-Président
- M. LARCHEVEQUE – Trésorier adjoint
- M. AUTIN – Secrétaire
- M. PARRET – 1<sup>er</sup> Secrétaire adjoint
- Mme CANTEREL – 3<sup>ème</sup> Secrétaire adjointe
- M. CAVELLIER – 4<sup>ème</sup> Secrétaire adjoint
- M. MORAIS – 5<sup>ème</sup> Secrétaire adjoint
- Mme PANOUILLE – Secrétaire générale

Etaient absents et excusés :

- M. BARDOR – Trésorier
- M. LEFEBVRE – 2<sup>ème</sup> Secrétaire adjoint
-

**L'ordre du jour :**

Bureau n° 47 : 16/06/16

**Préliminaire** : Approbation du procès-verbal du bureau en date du 02/06/16.

**I – VIE INSTITUTIONNELLE**

**A- POINTS SOUMIS AU VOTE**

**Point n°1** : Arrêté des comptes et du budget exécuté de l'exercice 2015 de la CMA76 et des trois CFA pour présentation subséquente à la commission des finances et soumis par la suite au vote de l'AG convoquées à cet effet. Proposition d'affectation du résultat. Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la proposition de l'arrêté du budget exécuté 2015 présentement soumis.

*Document de travail transmis préalablement :*

- Budget exécuté 2015 – Dossier de synthèse (document n°1)

*Intervention en séance :*

- M. Guillaume MARAIS, Chargé de mission

**Point n°2** : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la proposition d'attribution de primes. Réflexion préalable sur les critères et les modalités.

*Document de travail transmis préalablement :*

- Note relative à l'attribution de primes (document n°2)

**Point n° 3** : Présentation de l'Audit réalisé par le CGEFI.

*Intervention en séance :*

- Présentation par Mme Charlotte PANOUILLE, Secrétaire générale de la CMA 76

**Point n°4** : Nomination de deux représentants de la CMA76 au comité d'attribution des financements européen DLAL FEAMP (Développement Local porté par les Acteurs Locaux – Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et de la Pêche) de la Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral.

Insertion de la dite commissions dans le document résolution A/2010/16.

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la nomination de deux représentants de la CMA76 au comité d'attribution des financements européen DLAL FEAMP de la Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral.

*Intervention en séance :*

- *Mme Charlotte PANOUILLE, Secrétaire générale de la CMA 76*

**Point n°5 :** Nomination de deux membres du collège employeur aux commissions paritaires locales en vertu de l'article 53 du statut du personnel des chambres de métiers et suite à la démission de MM. MOREAU et LOUVET.

**Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la nomination de deux membres du collège employeur aux commissions paritaires locales.**

*Document de travail transmis préalablement :*

- *Article 53 du Statut du personnel des Chambres de métiers et de l'artisanat (document n°3)*

**Point n°6 :** demande à la Région Normandie d'ouvertures de formations pour les 3 CFA de la CMA 76 à la rentrée 2017.

*Intervention en séance :*

- *Mme TARLEVE, Directrice de la formation*

**Préliminaire** : Approbation du procès-verbal du bureau en date du 02/06/16.

**LE PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU 02/06/16 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.**

**I – VIE INSTITUTIONNELLE**

**A- POINTS SOUMIS AU VOTE**

**Point n°6** : demande à la Région Normandie d'ouvertures de formations pour les 3 CFA de la CMA 76 à la rentrée 2017.

*Intervention en séance :*

- Mme TARLEVE, Directrice de la formation

*Résolution 2010-2015 /2016-47 B.282 :*

**VOTE :**

**LA PROPOSITION DE DEMANDE A LA REGION NORMANDIE D'OUVERTURES DE FORMATIONS POUR LES 3 CFA DE LA CMA76 A LA RENTREE 2017 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.**

**Point n°1** : Arrêté des comptes et du budget exécuté de l'exercice 2015 de la CMA76 et des trois CFA pour présentation subséquente à la commission des finances et soumis par la suite au vote de l'AG convoquées à cet effet. Proposition d'affectation du résultat. Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la proposition de l'arrêté du budget exécuté 2015 présentement soumis.

*Document de travail transmis préalablement :*

- Budget exécuté 2015 – Dossier de synthèse (document n°1)

*Intervention en séance :*

- M. Guillaume MARAIS, Chargé de mission

*Résolution 2010-2015 /2016-47 B.283 :*

**VOTE : L'ARRETE DES COMPTES ET DU BUDGET EXECUTE DE L'EXERCICE 2015 DE LA CMA76 ET DES TROIS CFA SOUS RESERVE D'UNE VALIDATION PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR PRESENTATION SUBSEQUENTE A LA COMMISSION DES FINANCES ET SOUMIS PAR LA SUITE AU VOTE DE L'AG CONVOQUEES A CET EFFET EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2016 LA PROPOSITION DE L'ARRETE DE BUDGET EXECUTE 2015 PRESENTEMENT SOUMIS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

**Point n°2 : Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la proposition d'attribution de primes. Réflexion préalable sur les critères et les modalités.**

*Document de travail transmis préalablement :*

- Note relative à l'attribution de primes (document n°2)

*Résolution 2010-2015 / 2016-47 B.284 :*

**VOTE :**

**LA PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE PRIME SUR LA BASE DES ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015 :**

- DEVELOPPEMENT DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU CFC A ROUEN ET AU HAVRE  
- REINTERNALISATION DE L'ACCUEIL DU SIEGE, ASSUREE PAR L'EQUIPE PROXIMITE  
- MISE EN PLACE DU NOUVEAU LOGICIEL DE COMPTABILITE SAP  
- EFFORT SPECIFIQUE EN MATIERE DE RECHERCHE DE FINANCEMENTS D'INVESTISSEMENTS / DE FONCTIONNEMENT OU D'OPTIMISATION DES CHARGES

AVEC UNE REPARTITION DE L'ENVELOPPE A 32 PERSONNES QUI BENEFICIERONT D'UNE PRIME ENTRE 300 € ET 1150 € BRUTS, AU PRORATA DU TEMPS DE PRESENCE SUR L'ANNEE 2015 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

**Point n° 3 : Présentation de l'Audit réalisé par le CGEFI.**

*Intervention en séance :*

- Présentation par Mme Charlotte PANOUILLE, Secrétaire générale de la CMA 76

**Point n°4 : Nomination de deux représentants de la CMA76 au comité d'attribution des financements européen DLAL FEAMP (Développement Local porté par les Acteurs Locaux – Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et de la Pêche) de la Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral.**

Insertion de la dite commissions dans le document résolution A/2010/16.

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la nomination de deux représentants de la CMA76 au comité d'attribution des financements européen DLAL FEAMP de la Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral.

*Intervention en séance :*

- Mme Charlotte PANOUILLE, Secrétaire générale de la CMA 76

*Résolution 2010-2015 / 2016-47 B.285 :*

**VOTE :**

LA PROPOSITION DE NOMINATION DE DEUX MEMBRES DE LA CMA76 POUR SIEGER AU COMITE D'ATTRIBUTION DES FINANCEMENTS EUROPEENS (DLAL FEAMP) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU BUREAU.

LA PROPOSITION DE NOMINATION DE MONSIEUR MOULARD ET DE MONSIEUR MOLLIN COMME MEMBRES DU COMITE D'ATTRIBUTION DES FINANCEMENTS EUROPEENS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL ET L'INSERTION DE LA DITE COMMISSION DANS LE DOCUMENT RESOLUTION A/2010/16 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU BUREAU.

Résolution 2010-2015 /2016-47 B.286 :

**VOTE :**

LA PROPOSITION D'AJOUT D'UN POINT EN SEANCE EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DU REGLEMENT INTERIEUR EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION DE NOMINATION D'1 ELU M. MOULARD REPRESENTANT LA CMA76 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCAMA, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE L'ENSEMBLE DE CETTE PROPOSITION A L'ORDRE DU JOUR DE LA PLUS PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU

**Point n°5 :** Nomination de deux membres du collège employeur aux commissions paritaires locales en vertu de l'article 53 du statut du personnel des chambres de métiers et suite à la démission de MM. MOREAU et LOUVET.

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la nomination de deux membres du collège employeur aux commissions paritaires locales.

Document de travail transmis préalablement :

- Article 53 du Statut du personnel des Chambres de métiers et de l'artisanat (document n°3)

Résolution 2010-2015 /2016-47 B.287 :

**VOTE :**

LA PROPOSITION DE NOMMER M. AUTIN, EN QUALITE DE MEMBRE TITULAIRE DU COLLEGE EMPLOYEUR AUX COMMISSIONS PARITAIRES LOCALES EN VERTU DE L'ARTICLE 53 DU STATUT DU PERSONNEL DES CHAMBRES DE METIERS, SUITE A LA DEMISSION DE M. LOUVET EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

M. AUTIN ETANT AUPARAVANT SUPPLEANT DES COMMISSIONS PARITAIRES LOCALES, LA PROPOSITION DE NOMMER M. MOLLIN, EN QUALITE DE MEMBRE SUPPLEANT DU COLLEGE EMPLOYEUR AUX COMMISSIONS PARITAIRES LOCALES EN VERTU DE L'ARTICLE 53 DU STATUT DU PERSONNEL DES CHAMBRES DE METIERS, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Résolution 2010-2015 /2016-47 B.288 :

**VOTE :**

**LA PROPOSITION D'AJOUT D'UN POINT EN SEANCE EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DU REGLEMENT INTERIEUR EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.**

**LA PROPOSITION DE MODIFICATION DES TARIFS DU SPI ENTRANT EN VIGUEUR LE 01/09/16 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU. LES TARIFS DU SPI CORRESPONDENT A PRESENT A UNE FOIS ET DEMI LE DROIT FIXE. ILS SONT ADAPTES POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FONCTION DU MONTANT REMBOURSE DANS LE CADRE DE L'AIF, COMME PRECISE DANS LE DOCUMENT JOINT.**

**LA PROPOSITION D'INSCRIRE L'ENSEMBLE DE CETTE PROPOSITION A L'ORDRE DU JOUR DE LA PLUS PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 17h50.*



**Dominique MOULARD,  
Président de la CMA 76.**

---